

France-Paris: Building construction work

OJ S 97/2014 21/05/2014

Contract notice

Works

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Fédération française de tennis

Postal address: 2 avenue Gordon Bennett

Town: Paris

Postal code: 75016

Country: France

For the attention of: Gilles Jourdan / Perrine de Foucaud

E-mail: ao.msrg@fft.fr

Telephone: +33 147434800

Fax: +33 147430494

Additional information can be obtained from:

Official name: Fédération française de Tennis

Postal address: 2 avenue Gordon Bennett

Town: Paris

Postal code: 75016

Country: France

Contact person: Jacobs - Pascale Sicard

For the attention of: Pascale Sicard

E-mail: pascale.sicard@jacobs.com

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Fédération française de Tennis

Postal address: 2 avenue Gordon Bennett

Town: Paris

Postal code: 75016

Country: France

Contact person: Jacobs - Pascale Sicard

For the attention of: Pascale Sicard

E-mail: pascale.sicard@jacobs.com

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Other: La Fédération Française de Tennis est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et reconnue d'utilité publique, qui se soumet volontairement aux règles de l'ordonnance 2005-649 du 6 juin 2005

I.3. Main activity

Other: Sport

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Modernisation du Stade Roland Garros - Marché de travaux - Triangle historique Stade Roland-Garros

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Realisation, by whatever means of work, corresponding to the requirements specified by the contracting authorities

Main site or place of performance: Paris 16ème - Stade Roland Garros

NUTS code FR101 Paris

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Marché de travaux, régi par l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 et le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005, portant sur la réalisation des travaux du projet de modernisation du stade de Roland Garros sur le triangle historique du stade, qui recouvre les 3 opérations suivantes :

- 1) L'opération « Triangle Historique », relative à la restructuration de l'actuel stade Roland-Garros, hors Court Central Philippe Chatrier et Court Suzanne Lenglen;
- 2) L'opération « Court Central » relative à la restructuration/modernisation du Court Central Philippe Chatrier, y compris la réalisation d'une toiture mobile;
- 3) L'opération « Aménagements Paysagers » relative aux aménagements extérieurs et paysagers de la Parcelle A.

(voir description complémentaire au VI.3)

II.1.6. CPV code(s)

45210000 Building construction work, 45000000 Construction work, 45112700 Landscaping work, 45212000 Construction work for buildings relating to leisure, sports, culture, lodging and restaurants, 45212224 Stadium construction work, 45454000 Restructuring work

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le marché porte sur des travaux de constructions neuves, de réhabilitation, de démolition et de restructuration de courts de tennis et d'espaces extérieurs.

Il s'agit de réaliser :

- La restructuration lourde du court central Philippe-Chatrier comprenant l'ajout d'un toit mobile;
- La démolition de plusieurs bâtiments:

- Les courts de tennis actuels n° 1, 2, 3
- L'actuel centre national d'entraînement dont la relocalisation est en cours Porte d'Auteuil,
- Le gymnase du Fonds des princes
- Plusieurs bâtiments techniques
- La construction de nouveaux bâtiments :
- Le bâtiment de l'organisation du Tournoi situé sur la localisation actuelle du CNE
- La construction de plusieurs petits bâtiments d'accueil et techniques
- L'aménagement de nouveaux espaces verts et de nouvelles entrées du public :
- La création d'une grande place verte des Mousquetaires aux abords de l'avenue Gordon Bennett à l'est du court central Philippe-Chatrier sur la parcelle A, ouverte sur l'étendue du jardin des serres,
- La hiérarchisation des entrées notamment par la création d'une entrée plus fluide au Nord Est de la parcelle A, avenue de la Porte d'Auteuil (dit Parvis Nord), de deux entrées secondaires, une au Nord-Ouest de la parcelle A, avenue de la porte d'Auteuil, et enfin l'autre au Sud-Est de la parcelle A, à l'angle du boulevard d'Auteuil et de l'avenue Gordon Bennett;
- La création de 15 courts extérieurs en terre battue dont la plupart avec des gradins pour les spectateurs (parcelle A). Le court Suzanne-Lenglen n'est pas modifié par le projet de modernisation;
- La réhabilitation du pavillon d'octroi et du restaurant.

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 60 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Les documents de la consultation prévoient un dispositif de retenue de garantie à la charge du titulaire.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

- Le financement de la rémunération du titulaire du marché sera assurée par la fédération française de tennis sur ses ressources propres.
- La rémunération du titulaire fera l'objet de paiements par la Fédération Française de Tennis, par virement bancaire, selon une périodicité qui varie en fonction de l'avancement des travaux, à préciser au cours du dialogue
- Unité monétaire : l'Euro (EUR)

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les opérateurs économiques peuvent se présenter sous la forme d'entreprise unique ou de groupement d'entreprises. Dans ce dernier cas, le groupement retenu sera contraint de revêtir la forme d'un groupement conjoint avec un mandataire solidaire. Si le candidat retenu s'est présenté sous une autre forme, il devra obligatoirement modifier la forme de son groupement

après l'attribution et avant la notification du marché.

Les candidats pourront en outre indiquer les prestataires, qui sans être membres du groupement, seront chargés d'une partie de l'exécution du marché. L'ensemble des opérateurs économiques forment ainsi "l'équipe candidate".

Chaque candidature devra clairement identifier au sein de l'équipe candidate la ou les entreprises chargées de la couverture mobile du Court Central. L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'entreprise ainsi désignée ne pourra être remplacée jusqu'à la fin du marché, sans accord exprès de la Fédération Française de Tennis.

Un même opérateur économique ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat unique et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements, sous peine d'élimination des candidatures concernées. Les candidats admis séparément à présenter une offre ne peuvent se regrouper. Par exception à ce qui précède, toute modification de la composition d'un groupement candidat est possible, avec l'accord préalable de la Fédération Française de Tennis, dans la mesure où aucune règle ne s'y oppose et où le candidat continue de présenter des capacités et garanties équivalentes à celles qui avaient conduit à la sélection de sa candidature. En cas d'adjonction d'un nouveau membre, ce dernier ne doit relever d'aucun des cas d'exclusion mentionnés à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Chaque opérateur économique, membre de l'équipe candidate, que la candidature prenne la forme d'une entreprise seule ou d'un groupement, qu'il se présente seul ou qu'il appartienne à un groupement, produit impérativement à l'appui de sa candidature :

- (i) Une lettre de candidature datée et signée par une personne disposant d'un pouvoir pour engager le candidat. En cas de groupement, tous les membres doivent signer la lettre de candidature ou à défaut habilitier leur mandataire à la signer en leur nom (l'habilitation devant alors être fournie) (type DC1).
- (ii) Un extrait K-BIS ou équivalent datant de moins de six mois (justifiant des personnes habilitées à engager l'opérateur économique) ;
- (iii) Une attestation prouvant que le candidat est à jour de ses obligations sociales (déclarations et paiements) auprès de l'Urssaf et de ses obligations fiscales auprès du Trésor public ;
- (iv) Les coordonnées du correspondant du dossier.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Chaque opérateur économique, membre de l'équipe candidate, que la candidature prenne la forme d'une entreprise seule ou d'un groupement, qu'il se présente seul ou en groupement, produit :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles et le chiffre d'affaires concernant les prestations objets du marché réalisé au cours de 3 derniers exercices disponibles ;
- Bilans ou extraits de bilan sur les trois derniers exercices pour les opérateurs devant produire un bilan en vertu de la loi ;
- Attestations d'assurances RC et RC décennale en cours de validité.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Chaque opérateur économique, membre de l'équipe candidate, que la candidature prenne la forme d'une entreprise seule ou d'un groupement, qu'il se présente seul ou en groupement, produit :

- Présentation d'une liste des travaux de nature similaire à l'objet du présent marché, exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Les listes de références présentées au titre des travaux, fournitures ou services ci-dessus concernent des opérations de démolition, construction, réhabilitation, restructuration de bâtiments et équipements d'importance et de complexité équivalentes à celles du marché. Sont ici en particulier visées les références en matière d'études d'ingénierie et de construction de toitures ou équipements mobiles de grande portée, de technicité exceptionnelle (durées ouverture et fermeture), et de finesse architecturale, et concernant des projets réalisés en site occupé, ayant nécessité un phasage et une gestion de chantier complexes;
- Une déclaration indiquant ses effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Certificats de qualifications professionnelles. S'agissant de la couverture mobile du Court Central, les qualifications attendues sont notamment les suivantes :
 - Qualibat 2413 : Constructions et structures métalliques (Technicité supérieure)
 - Qualibat 2513 : Ponts et passerelles rigides (Technicité supérieure)
 - Qualibat 2493 : Ossatures de ponts roulants et d'appareils de levage (Technicité supérieure)
 - FNTF 121 (Ouvrages métalliques - Ouvrages de haute technicité)
 - FNTF 633 (alimentation BT et automatismes)
 - FNTF 6341 (supervision)

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation attendue.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure competitive dialogue

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited Envisaged minimum number 3: and Maximum number 5

Objective criteria for choosing the limited number of candidates: Le nombre maximum de cinq (5) candidats pouvant être admis à remettre une offre a été fixé, notamment, en considération de la lourdeur de la complexité et du coût élevé d'une procédure de dialogue. Le nombre de trois (3) candidats mentionné ci-dessus est fixé sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures recevables et justifiant de capacités financières, professionnelles et techniques suffisantes. Si le nombre de candidats recevables et justifiant de capacités financières, professionnelles et techniques suffisantes est supérieur à cinq (5), les candidatures seront sélectionnées au terme d'un classement opéré, au regard des critères de sélection suivants : - capacité technique au regard des éléments demandés à la rubrique III.2.3 (pondération 60 %), notamment, moyens matériels et humains pour assurer l'ensemble de la mission, qualité des références présentées, exhaustivité, organisation et pertinence (adaptée aux enjeux du marché) de l'équipe candidate, - capacité financière et économique au regard des éléments demandés à la rubrique III.2.2 (pondération 40 %). Sous réserve d'une justification de capacité économique, financière et technique suffisante, les cinq (5) candidats les mieux classés au regard des critères de sélection indiqués ci-dessus seront sélectionnés et admis à participer au dialogue compétitif.

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated yes

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

30.7.2014 - 12:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

1.10.2014

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

II.1.5) Description du marché :

Le marché concerne la partie du projet de modernisation du Stade de Roland-Garros située sur le Triangle historique, dit Parcelle A, délimitée par l'avenue de la porte d'Auteuil, l'avenue Gordon Bennettt et le boulevard d'Auteuil, d'une emprise de 86 517 m².

Le projet recouvre trois (3) opérations qui ont été confiées aux maîtrises d'oeuvres suivantes :

1) L'opération « Triangle Historique », relative à la restructuration de l'actuel stade Roland-Garros, hors Court Central Philippe Chatrier et Court Suzanne Lenglen (surface de plancher de 20 172 m²) : groupement de MOE dont le mandataire est l'Atelier d'architecture Chaix et Morel et associés ;

2) L'opération « Court Central » relative à la restructuration/modernisation du Court Central Philippe Chatrier, y compris la réalisation d'une toiture mobile (surface de plancher de 35 467 m²) : groupement de MOE dont le mandataire est l'Atelier d'architecture ACD Girardet et associés ;

3) L'opération « Aménagements Paysagers » relative aux aménagements extérieurs et paysagers de la Parcelle A : groupement de MOE dont le mandataire est l'Atelier d'architecture Chaix et Morel et associés.

Ces trois (3) opérations ont fait l'objet d'une demande de permis de construire unique qui a été déposée à la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris le 25 juillet 2013 sous le n° PC 075 116 13 V1034.

Les objectifs et les contraintes du Projet de modernisation du Stade Roland Garros.

Le marché a pour objet de confier la réalisation des travaux des trois opérations précitées.

Ces travaux se dérouleront en site occupé. D'une part, la Parcelle A est le siège d'une partie des activités de la FFT.

D'autre part, comme chaque année, pendant les travaux, le Tournoi des Internationaux de France sera joué sur le site du stade Roland Garros.

Cela signifie que, nonobstant l'exécution des travaux, le Tournoi des Internationaux de France devra continuer d'offrir le même niveau qualitatif, en termes notamment de conditions d'accueil, attendu d'un tournoi du Grand Chelem. Pendant trois semaines, le tournoi se trouve sous le feu des projecteurs du monde entier, et toute dégradation de son image du fait de l'exécution des travaux porterait atteinte à son statut.

Les conditions d'exécution des travaux devront donc intégrer une période nécessaire d'une part, à la remise en état du site avant chaque édition du Tournoi, et d'autre part, à la mise en place des installations provisoires nécessaires au bon déroulement de l'événement. A chaque édition, le stade reçoit la visite de près de 500 000 personnes, toutes les installations accueillant ce public devront donc être en outre en conformité avec les règles de sécurité en vigueur et disposer de toutes les autorisations, permettant l'ouverture du site au public.

L'organisation du Tournoi nécessite donc un phasage des travaux en parfaite adéquation avec ces exigences, de nature à garantir qu'aucun retard ne portera atteinte au bon déroulement du Tournoi. Les travaux devront se dérouler par tranches de 10 mois maximum entre le 15 juin et

le 15 avril de chaque année, sur la base de 5 tranches de travaux à compter de la date d'obtention des permis de construire.

Le respect des dates de livraison des tranches de travaux prévues entre deux tournois sera impératif, aucune défaillance ni décalage ne pouvant être envisagé.

Une autre spécificité du projet tient, dans ce calendrier, à la nécessaire coordination et compatibilité techniques de la réalisation des travaux (i) entre les trois opérations qui se dérouleront en parallèle, et (ii) au titre de la seule opération Court Central, entre la rénovation, l'agrandissement et la couverture du Court Central, par la recherche et la mise en oeuvre des solutions techniques les plus performantes, dans le respect du programme architectural et technique de la FFT, en ce compris le parti pris architectural propre à chaque opération, pour la mise en oeuvre de la toiture mobile du Court Central et l'organisation générale du chantier. C'est la nécessité d'appréhender toutes ces exigences d'exécution des travaux sur la Parcelle A, et de définir les conditions et moyens de leur réalisation les plus aptes à satisfaire ses objectifs tout en maîtrisant le coût, qui ont conduit la FFT à la passation d'un marché global de travaux pour la réalisation des trois opérations dans le cadre d'un dialogue compétitif.

Les caractéristiques énoncées ci-dessus seront précisées dans le dossier de consultation et pourront être ajustées au cours du dialogue, notamment par des propositions d'évolution en matière de technologie ou de phasage du calendrier de réalisation des travaux.

IV.3.4) Date limite de réception des candidatures.

Les candidats transmettront leur candidature sous pli cacheté, contenant une enveloppe intérieure également cachetée.

L'enveloppe intérieure :

- d'une part, portera les mentions suivantes : " Modernisation du Stade Roland Garros – Marché de travaux – Triangle historique – Candidature – nom et adresse du candidat",
- d'autre part, comprendra un exemplaire papier original, cinq copies (identifiées comme tel) papier et deux copies sur support physique électronique (DVD-ROM ou clé USB) lisible sur Windows (le candidat veillera à communiquer des fichiers dans des formats standard et pérennes (RTF, XML, PDF, JPG , ou équivalent, doc, xls ou tout format issu des suites bureautiques Open Office, MS office ou équivalent).

L'enveloppe extérieure :

- portera impérativement la mention « Candidature – Modernisation du Stade Roland Garros – Marché de travaux – Triangle historique – NE PAS OUVRIR avant séance d'ouverture des plis », et
- sera impérativement remise à la Fédération Française de Tennis à l'adresse indiquée au I.1), avant la date limite indiquée dans le présent avis, soit par voie postale permettant de déterminer de façon certaine la date de réception (ex : envoi en recommandé avec accusé de réception), soit en mains propres contre récépissé.

Les dossiers de candidature qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure fixées par le présent avis ne seront pas acceptés.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

La date est mentionnée à titre indicatif.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal de grande instance de Paris

Postal address: 4 boulevard du Palais, 75055 Paris Cedex 01

Town: Paris

Postal code: 75001

Country: France

E-mail: chg.p.tgi-paris@justice.fr

Telephone: +33 144325151

Fax: +33 144327856

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal de grande instance de Paris

Postal address: 4 boulevard du Palais, 75055 Paris Cedex 01

Town: Paris

Postal code: 75001

Country: France

E-mail: chg.p.tgi-paris@justice.fr

Telephone: +33 144325151

Fax: +33 144327856

VI.5. Date of dispatch of this notice

16.5.2014